



Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Délibération n° 2019/70

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Saint Avaugourd des Landes

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet d'habitat en centre bourg approuvée par le Conseil d'Administration du 21 février 2019,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière entre, la commune de Saint Avaugourd des Landes et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet d'habitat en centre bourg.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

- 3 DEC. 2019

COURRIER ARRIVÉ